



Secrétariat général (SG)

Genève, le 16 mai 2011

Référence: **Lettre circulaire N° 24**
Contact: Colin Langtry
Téléphone: +41 22 730 6178
Téléfax: +41 22 730 5785
Courriel: colin.langtry@itu.int

Aux Etats Membres de l'UIT

Sujet: Assemblée des radiocommunications (AR-12)

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que, suite à l'adoption, par correspondance, de la Résolution 1291(MOD) par le Conseil de l'UIT, et avec l'accord de la majorité des Etats Membres, la prochaine Assemblée des radiocommunications (AR-12) se tiendra à Genève (Suisse), du 16 au 20 janvier 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la Convention de l'UIT et de la Section 3 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union (Règles générales), j'ai l'honneur d'inviter votre Gouvernement à envoyer une délégation à l'AR-12.

En vertu des dispositions du numéro 22 des Règles générales, je vous prie de bien vouloir confirmer, au moins un mois avant la date de l'ouverture de l'AR-12, la participation de votre Gouvernement.

Afin d'aider les Etats Membres dans leur préparation, le Bureau des radiocommunications publiera ultérieurement une Circulaire administrative qui donnera des précisions utiles concernant l'organisation et les dispositions prises en vue de l'AR-12.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Dr Hamadoun I. Touré
Secrétaire général